

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 17 attribuant une pension à la nommée Hawa Ateve, veuve dun garde méhariste

n° 17

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 janvier 1942

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1942

Date du numéro
1 janvier 1942

VISAS

LA Gouverneur de da Côte française des somalis et dépendances, commandeur de la Légion a honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à Ja colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 95354 du 50 mai 1958 portant réorganisation de la milice indigène : Vu l'arrêté n° 1116 du 16 décembre 1940 portant création de deux pelotons méharistes à la Côte française des Somalis

Vu le décès en service commandé du garde méhariste de 13 classe Houssen Allale. n°mle 383;

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1, — Une pension de 450 francs (quatre cent cinquante) par an est accordée à la nommée Hawa Ateve, veuve de lex garde méhariste Houssen Allale, pour compter du 10 juillet 1941. Art, 2, — Cette pension sera payée trimestriellement à la veuve, sur le vu d'un certificat de vie attestant en outre que l'intéressée ne s'est pas remariée,

Art.3

Le chef du Service des finances est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée,

NOUAILHETAS.